

BOURSES DE COLLEGE

NOTE D'INFORMATION A TOUS LES PARENTS D'ELEVES

CAMPAGNE 2023/2024

I- La demande de bourse en ligne.

Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services jusqu'au **19 octobre 2023** au plus tard. Il est recommandé d'effectuer votre demande avant la fin du mois de septembre.

En tant que parent d'élève, vous pourrez :

- Faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public.
- Récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives et connaître une estimation¹ de la bourse à la fin de la saisie.
 - Pour les élèves de 6^e, une seule demande de bourse en ligne sera nécessaire à l'entrée en 6^{ème} lorsque vous donnez votre consentement pour l'actualisation annuelle de vos données fiscale lors de votre demande.
 - Pour les familles des élèves boursiers scolarisés en 5^e, 4^e ou 3^e et ayant déjà donné l'accord pour la reconduction automatique de demande de bourse lors de la campagne de septembre 2022, aucune demande de bourse ne sera à effectuer cette année, vos nouvelles données fiscales sont automatiquement transmises sans démarche de votre part pour l'octroi de la bourse.
 - Pour les familles n'ayant pas donné leur consentement ou ayant été obligés de faire une demande de bourse en version papier durant l'année scolaire 2022/2023, vous devez procéder à cette demande pour l'année scolaire 2023/2024.

La connexion

- Connectez-vous directement sur le site :

<https://educonnect.education.gouv.fr>

Vous pouvez vous connecter avec votre compte unique Educonnect ou vous connecter via FranceConnect.

- o Munissez vous : De votre **avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022** et de votre adresse de messagerie électronique.

¹ Vous pouvez également utiliser le simulateur que vous trouverez sur le site du collège rubrique bourses

Besoin d'aide et en savoir plus :

Des guides et tutoriels de fonctionnement des demandes en ligne sont à votre disposition sur le site : <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970#>

II- La demande de Bourse sur formulaire papier

Le formulaire papier est téléchargeable, il peut être vous être remis à l'accueil du collège. Une fois complété, il doit être déposé au secrétariat du service de gestion avec les pièces justificatives demandées.

Des questions les demandes de bourse de collèè ?

La plateforme d'assistance nationale est à votre disposition :

Au téléphone 0809 54 06 06 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 08h00 à 20h00 et le samedi de 08h00 à 12h00

En ligne : <https://assistanceteleservices.education.gouv.fr/>

Si vous rencontrez des difficultés de connexion sur Educonnect (code...), vous pouvez envoyer votre message à : assistanceent.casals@gmail.com